



MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
AUPRES DES NATIONS UNIES  
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017  
Tel: 212-319-8061  
Fax: 212-319-8232

**INTERVENTION  
DE  
SON EXCELLENCE MONSIEUR  
ILEKA ATOKI  
AMBASSADEUR/REPRESENTANT PERMANENT**

**EN SA QUALITE  
DE  
PRESIDENT DU GROUPE AFRICAIN  
POUR LE MOIS D'AVRIL 2008**

**DEVANT LE GROUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON  
LIMITEE CHARGE D'EXAMINER LA QUESTION DE LA  
REPRESENTATION EQUITABLE AU CONSEIL DE SECURITE  
ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES,  
AINSI QUE D'AUTRES QUESTIONS AYANT TRAIT AU  
CONSEIL DE SECURITE**

**New York, le 10 avril 2008**  
*( à vérifier à l'audition )*

**Monsieur le Président,**

Au nom du Groupe Africain, je voudrais avant toutes choses, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous savoir gré et de vous remercier d'avoir bien voulu organiser la présente réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Tout en vous exprimant toute notre appréciation pour votre leadership sur cette question, qu'il me soit également permis de saluer votre détermination, ainsi que votre engagement constant pour le raffermissement du travail de l'Assemblée générale.

Le Groupe Africain se réjouit donc de participer à cette réunion, laquelle a eu lieu après une série de consultations menées sous votre égide avec les Etats Membres. Cela démontre sans nul doute ce souci de transparence et d'inclusion que vous n'avez de cesse de faire montre dans votre approche des questions relevant de l'Assemblée générale.

Je puis vous assurer que le Groupe Africain, qui attache la plus haute importance à la réforme du Conseil de sécurité qu'il considère comme partie intégrante de celle plus globale des Nations Unies, y participe dans un esprit constructif.

Le Groupe Africain appuie vos efforts dans le cadre du Groupe de Travail à composition non limitée. Il a accueilli favorablement les sept principes que vous avez énoncés suite au débat du 14 décembre 2007, de même qu'il a loué votre initiative de création d'une "Task Force", destinée à vous aider à faire avancer l'ensemble du processus de réforme du Conseil de sécurité. A ce sujet, le Groupe Africain d'aura de cesse de souligner toute l'importance de la transparence à chacune des étapes de ce processus.

**Monsieur le Président,**

Vous vous souviendrez qu'à la 10<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Union Africaine qui s'est tenue à Addis Abeba, le 02 février 2008, l'Assemblée avait adopté la décision Assemblée/AU/Dec.184(X) sur la Réforme des Nations Unies et donné mandat aux Représentants Permanents du Groupe Africain à New York, de participer aux négociations intergouvernementales sur la base du Consensus EZULWINI et de la Déclaration de Syrte.

Le Groupe Africain voudrait relever qu'à ce même titre, que le Comité de Dix sur la Réforme des Nations Unies établi par le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements (de l'Union Africaine pour promouvoir la position commune de l'Afrique), participe activement à ces consultations tout en réaffirmant sa volonté de continuer à le faire toujours dans le contexte de la Position Commune Africaine développée dans le Consensus d'EZULWINI et la Déclaration de Syrte.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais réitérer la Position Commune Africaine. L'Afrique ne demande pas moins que deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges liés au statut de Membre Permanent du Conseil de sécurité, y compris le droit de veto, ainsi que cinq sièges de Membre Non-Permanents.

En principe, l'Afrique n'est pas en faveur du maintien du droit de veto. Toutefois, tant que ce droit existera, et par souci d'une justice commune, tous les membres permanents du Conseil de sécurité devraient en disposer. Il demeure évidemment entendu que pour nous, l'Union Africaine sera responsable de la sélection des Représentants de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité, et ce, selon ses propres critères.

**Monsieur le Président,**

Dès 1963, les Pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) réclamaient un élargissement de la représentation africaine dans les instances mondiales et jetaient les bases les bases de la réformes des Nations Unies. Ils déclaraient entre autres que *"...L'Organisation de l'unité africaine (OUA) demande avec insistance que l'Afrique, en tant que région géographique, soit équitablement représentée dans les principaux organes des Nations unies, notamment au Conseil de sécurité, au conseil économique et social et dans les institutions spécialisées "*.

Le Groupe Africain voudrait réitérer sa disponibilité habituelle de travailler et de coopérer avec vous afin de permettre aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'exprimer tant sur le fondement et les modalités qui pourraient déboucher sur des négociations intergouvernementales susceptibles de tenir compte des positions et aspirations de différentes parties prenantes en vue d'obtenir l'accord le plus large possible.

Cette volonté du Groupe à faire en sorte que nos échanges puissent progresser vous a été exprimé par la correspondance vous adressée le 20 mars dernier par le distingué Représentant du Cap-Vert en sa qualité de Président de Groupe pour le mois de mars. Le Groupe Africain souhaite effectivement un Conseil de sécurité qui soit représentatif et qui reflète correctement les changements intervenus ces dernières années sur l'échiquier international.

Une représentation adéquate de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité constituera un équilibre dans le partenariat entre les Nations Unies et l'organisation régionale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique a ainsi présenté une position visant à corriger une injustice en ce qui concerne sa participation au Conseil de sécurité. Cette position mérite une réponse. Nous demeurons toujours dans l'attente de cette réponse.

Tout en réaffirmant notre adhésion à notre position commune (consensus de EZULWINI et déclaration de Syrte), nous voudrions vous faire part de toute notre disposition à examiner attentivement les propositions que formuleront les Etats membres au cours de la présente réunion.

Je vous remercie.